



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 54 - Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB - Signature du marché

**Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie
de catégorie A et B de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB
Signature du marché**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/09/2018	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

La Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont l'obligation réglementaire de procéder à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie de catégorie A et B ainsi que des dispositifs de désenfumage asservis aux alarmes. L'entretien est assuré conformément à la norme NF S 61-933 du détecteur ou déclencheur manuel jusqu'au tableau de signalisation, aux alarmes et aux équipements asservis.

Les marchés en cours viennent à échéance le 31 décembre 2018. Il convient de lancer une consultation afin de conclure des nouveaux contrats de maintenance pour les 4 années à venir.

Chaque contrat comprend d'une part des prestations à prix forfaitaire estimées à 44 400 € TTC par an : maintenance préventive c'est-à-dire une maintenance exécutée à intervalles prédéterminés destinée à réduire la probabilité de défaillance. D'autre part, des prestations à prix unitaires : maintenance corrective c'est-à-dire une maintenance exécutée après une panne. La maintenance corrective fera l'objet de bons de commande.

Les opérations nécessitant des travaux plus importants sur les systèmes de sécurité incendie (remplacement complet, installation neuve....) feront l'objet de consultations spécifiques.

II - Procédure

La procédure de passation utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La forme du contrat est un accord-cadre passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, sans montant minimum, ni montant maximum avec un seul opérateur économique par lot.

La consultation est lancée par le groupement de commande permanent constitué par la convention du 14 juin 2016.

Elle concerne la famille d'achats «maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie».

La Ville de Besançon est coordonnateur du groupement, dans ce cadre elle est chargée de l'organisation des opérations de sélection du titulaire, chaque membre s'assurant ensuite de la bonne exécution du marché.

La procédure fera l'objet de 3 lots :

- Lot n° 1 : maintenance des SSI de marque CHUBB
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 120 000 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 114 000 € TTC
- Lot n° 2 : maintenance des SSI de marque SIEMENS
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 43 200 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC
- Lot n° 3 : maintenance des SSI de marque FINE SECURE
Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 14 400 € TTC
Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0